

**RAPPORT N° 03/5-09**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CONSTRUCTION DE L'EXTENSION**  
**DE LA MAISON DE QUARTIER HYACINTHE**

**ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N° 03/4-91**  
**DU 30 SEPTEMBRE 2003 PORTANT AUTORISATION DE MODIFIER**  
**LE MARCHE DE TRAVAUX PASSE AVEC LA SARL CORBAT**  
**ET DE SIGNER L'AVENANT N° 1 CORRESPONDANT**

Lors de la séance du 30 septembre 2003, vous avez autorisé la modification du marché de travaux passé le 17 juillet 2003 avec la SARL CORBAT pour la construction de l'extension de la Maison de Quartier Hyacinthe et la signature de l'Avenant correspondant.

La Commission d'Appel d'Offres n'ayant pu, avant la réunion du Conseil Municipal, se prononcer sur l'Avenant n° 1 à intervenir, il convient de rapporter la Délibération citée en objet.

L'Avenant n° 1 au marché, d'un montant de 6 685,77 euros TTC, représente des travaux complémentaires de fondation rendus nécessaires par la mauvaise qualité du terrain d'assiette du bâtiment, constitué essentiellement de remblais non homogènes :

- remplacement du type de fondation initial (semelles filantes) par des semelles isolées en béton armé surmontées de puits et longrines périphériques ;
- recherche du bon sol.

Ceux-ci induisent DEUX MODIFICATIONS AU MARCHE INITIAL ;

**1 REVISION DU MONTANT DES TRAVAUX**

. initialement	100 088,05 euros TTC,
. coût de l'Avenant n° 1	6 685,77 euros TTC,
* NOUVEAU MONTANT DES TRAVAUX	106 773,82 euros TTC,

**2 ALLONGEMENT DU DELAI DE REALISATION**

. initialement du 6 août au 6 décembre 2003	4 mois,
. fin du chantier fixée au 6 janvier 2004	1 mois,
* NOUVEAU DELAI DE REALISATION	5 mois.

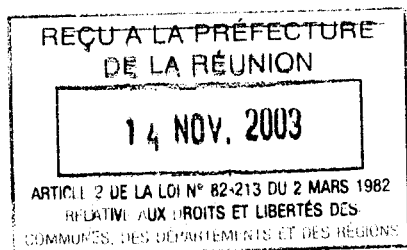
La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 22 octobre 2003, a émis un avis favorable à la passation de l'Avenant à intervenir, conformément à la Loi n° 93-122 du 29 janvier 1993.

## RAPPORT N° 03/5-09

Je vous demande donc :

- de rapporter la Délibération n° 03/4-91 du 30 septembre 2003 ;
- d'autoriser la modification du marché de travaux TCE (tous corps d'état) passé avec la SARL CORBAT pour la construction de l'extension de la Maison de Quartier Hyacinthe (intégration du montant de 6 685,77 euros TTC et du délai supplémentaire de 1 mois) ;
- d'autoriser la signature par mon Délégué ou moi-même de l'Avenant n° 1 correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 03/5-09  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 7 novembre 2003

OBJET

CONSTRUCTION DE L'EXTENSION  
DE LA MAISON DE QUARTIER HYACINTHE

ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N° 03/4-91  
DU 30 SEPTEMBRE 2003 PORTANT AUTORISATION DE MODIFIER  
LE MARCHE DE TRAVAUX PASSE AVEC LA SARL CORBAT  
ET DE SIGNER L'AVENANT N° 1 CORRESPONDANT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

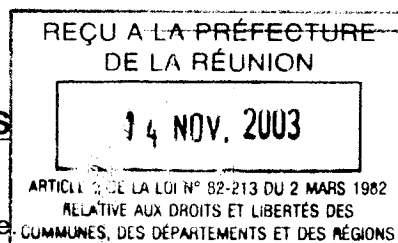
Vu l'avis favorable formulé par la Commission d'Appel d'Offres, en séance du 22 octobre 2003, sur l'Avenant n° 1 au marché de travaux TCE passé avec la SARL CORBAT pour la construction de l'extension de la Maison de Quartier Hyacinthe ;

Sur le RAPPORT N° 03/5-09 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS



ARTICLE 1

Rapporte la Délibération n° 03/4-91 du 30 septembre 2003 susvisée.

ARTICLE 2

Autorise la modification du marché de travaux TCE (tous corps d'état) passé avec la SARL CORBAT pour la construction de l'extension de la Maison de Quartier Hyacinthe (intégration du montant de 6 685,77 euros TTC et du délai supplémentaire de 1 mois).

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son Délégué à signer l'Avenant n° 1 correspondant.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 10 NOV. 2003

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA



# CONSTRUCTION DE L'EXTENSION DE LA MAISON DE QUARTIER HYACINTHE

## AVENANT N° 1

Maîtrise d'ouvrage Commune de Saint-Denis  
Maîtrise d'œuvre Direction Générale des Services Techniques  
Direction des Superstructures  
Entreprise CORBAT SARL  
Notification de l'ordre de service 6 août 2003

Montant de l'Avenant n° 1	6 685,77 euros TTC
Montant initial du marché	100 088,05 euros TTC
Nouveau montant du marché	106 773,82 euros TTC

Délai initial 4 mois  
Délai supplémentaire 1 mois  
Fin des travaux 6 janvier 2004

### MOTIVATIONS

Suite aux premières fouilles exécutées conformément au marché initial, il a été constaté que le terrain était composé essentiellement de remblais non homogènes avec des zones de type «poubelleux».

Il s'avère donc nécessaire de modifier les caractéristiques des fondations pour une bonne stabilité de l'ouvrage :

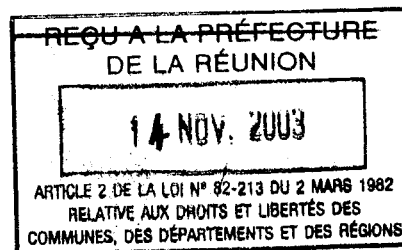
- remplacer les semelles filantes initialement prévues par des semelles isolées surmontées de puits et longrines périphériques ;
- rechercher systématiquement le bon sol (en moyenne à 2 m de profondeur).

**L'état des plus ou moins-values fait apparaître un montant de travaux supplémentaires de + 6 685,77 euros, soit + 6,63 % du montant initial du marché.**

Le maître d'œuvre  
Direction Générale des Services Techniques  
Direction des Superstructures

Le maître de l'ouvrage  
Commune de Saint-Denis  
Hôtel de Ville  
97717 SAINT-DENIS Messag Cedex 9

Le présent Avenant n° 1, dûment signé, a été notifié le



Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du vendredi 7 novembre 2003  
et annexé à la Délibération n° 03/5-09

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA

